

## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

### Délibération N° 31

**Objet : servitude de passage au profit de Lamotte – rue du Clos Courtel à Rennes**

**Exposé des motifs :**

La CCI Ille et Vilaine est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 11 rue du Clos Courtel à Rennes (section cadastrale KL74).

En 2014, lors de l'acquisition de ce fonds, une servitude a été constituée au profit de la parcelle cadastrée KL177. Il s'agit d'un droit de passage pour piétons, véhicules motorisés et réseaux constitué d'une bande de terrain située à l'ouest de la propriété KL74 (fonds servant) et desservant la parcelle KL177 (fonds dominant) depuis l'avenue des Buttes de Coesmes.

La parcelle KL177 est aujourd'hui propriété du groupe Lamotte. Elle nous semble pouvoir être aisément desservie depuis la rue du Clos Courtel.

C'est pourquoi, dans le cadre des réflexions engagées visant au transfert des locaux de l'Hôtel Consulaire de l'avenue de la Préfecture à Rennes vers la rue du Clos Courtel à Rennes, des contacts ont été pris avec le Groupe Lamotte afin que celui-ci renonce au bénéfice de cette servitude.

**Proposition :**

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre toute décision et, plus généralement, à signer tout acte ou document visant à obtenir la renonciation du groupe Lamotte, bénéficiaire de cette servitude.

**Avis de la Commission :**

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 31  
Exprimés : 31  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 31

Le Secrétaire,	Cachet	Le Président,
	 <b>CCI ILLE-ET-VILAINE</b> Direction Générale 2, Avenue de la Préfecture CS 64204 35042 RENNES CEDEX Tél. : 02 99 33 66 66	
Jean-François Esnée		Jean-Philippe Crocq